

Assemblée Générale 2023

mardi 5 décembre – 18h00

Chez Carlara – 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris



Observatoire
du Patrimoine
Religieux
Recenser - Faire connaître
Conseiller - Veiller - Alerter

État des présences :

- Sont présents 22 personnes dont les noms figurent sur la feuille d'émargement ;
- 42 pouvoirs ont été reçus ;
- Compte tenu des limites statutaires, certains pouvoirs ne peuvent pas être pris en compte pour les votes. 13 pouvoirs sont ainsi non comptabilisés lors des procédures de vote
- Nombre de votants : 51 voix.

Introduction

Le président ouvre la séance à 18h00 en remerciant chaleureusement l'équipe de bénévoles qui anime au quotidien les différentes activités de l'association. Il rappelle qu'il est impératif que tous les administrateurs soient à jour de leur cotisation.

La présence de l'OPR au Salon du Patrimoine cette année a contribué à rendre l'association plus « populaire » auprès du grand public et de l'administration. Une plaquette de présentation de l'OPR a été réalisée dans ce but et largement diffusée. De plus son audition devant la commission du Sénat permet de penser que la reconnaissance d'utilité publique (RUP) est en bonne voie. Tous ces éléments confirment l'utilité de l'association créée en 2006 par Béatrice de Andia. Certes, le ministère de la Culture conserve son monopole de l'inventaire des édifices religieux mais grâce au recensement interactif, nous pourrons plus aisément répertorier les églises en souffrance ou en déshérence.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour et du PV de la précédente assemblée générale.

La parole est ensuite donnée à Claire Danieli en charge du recensement, Clément Charrois, nouveau salarié de l'OPR et Marie-Caroline Dutheillet de Lamothe en charge de la veille.

Claire Danieli indique les enjeux du patrimoine ancien, notamment du fait du manque d'entretien et du fait de la présence régulière de mэрule ou de salpêtre. Le recensement de la région Normandie est désormais accompli et le travail est en cours pour les Hauts de France dont le département du Nord en particulier. Cependant, il est à noter que le peu de correspondants locaux et la qualité des stagiaires sont un frein aux objectifs fixés.

Puis Clément Charrois présente le nouveau site tel que projeté. La nouvelle page d'accueil de l'OPR a été conçue pour plus de visibilité et de facilité d'accès aux informations. Elle sera mise en ligne début 2024.

Marie-Caroline Dutheillet de Lamothe pour sa part traite avec son équipe environ 2.200 annonces par mois. Le premier numéro des Belles Feuilles vient de paraître. Ce journal numérique du patrimoine religieux est composé de trois volets : i) tragique ; ii) insolite ; iii) magnifique ». Le numéro 2 à paraître sera densifié avec une section dédiée aux saints oubliés ou peu connus.

Le président annonce avoir été invité par la CEF le 14 décembre prochain dans le but d'apporter son aide à la mission qu'elle s'est donnée de faire remonter des informations sur l'état des édifices des paroisses de chaque diocèse. Ce travail fastidieux permettra de mieux appréhender les mesures à prendre et de classer les priorités.

Le président invite enfin Eric Marchand, bénévole, à s'exprimer sur une nouvelle initiative de l'OPR : la création d'un fichier regroupant les associations qui soutiennent leur église. Ce travail va permettre de recenser plus rapidement les églises rurales et de se faire mieux connaître auprès des acteurs de la défense du patrimoine religieux.

Le président conclut en exprimant sa fierté face aux activités de qualité qui sont conduites par les élus, les bénévoles et les salariés et demande l'approbation des membres sur les activités conduites.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité.

Le trésorier présente les comptes 2022 et le budget 2023. Il donne lecture du rapport financier distribué en amont de l'assemblée générale. Il rappelle en particulier l'enjeu d'augmenter le nombre d'adhérents et de trouver de nouveaux mécènes.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes 2022. L'assemblée générale approuve également à l'unanimité le budget 2023.

S'agissant du renouvellement des administrateurs, le président présente Monique du Chayla, Hugues de Champs de Saint Léger et Bertrand Dumont comme nouvelles candidatures au poste d'administrateur pour donner suite au départ de Françoise Hamon, Christophe Lauvergeon et Dimitri Egloff.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les candidatures proposées.

Le président clôture l'assemblée générale et laisse la parole à Mathieu Lours, président du conseil scientifique, qui présente une conférence de clôture : « Passion française pour le patrimoine religieux »

L'assemblée générale 2023 est clôturée à 20h30

Etienne de Lamaze
Président

